

La naissance d'une Afrique indépendante a déjà eu des répercussions considérables à l'ONU. La crise congolaise lui a imposé la plus difficile de ses tâches pacificatrices. D'autre part, l'arrivée soudaine de nombreux États au sein de cette organisation a créé des tensions dont le bloc soviétique, par des attaques injustifiées contre le secrétaire général, a essayé de profiter pour amener des changements de structure qui auraient sapé l'indépendance et l'autorité de l'ONU. Mais l'offensive soviétique s'est heurtée à la défense concertée de la grande majorité des membres, anciens et nouveaux, et l'on peut donc espérer que l'ONU n'est pas près de tomber sous la coupe d'une nation ou d'un groupe de nations données. Des modifications indispensables découleront de l'accroissement du nombre de membres, mais une fois passée la période d'adaptation, les Nations Unies représenteront mieux que par le passé les forces et les intérêts variés de l'univers. Ainsi, elles seront plus puissantes, mais leur fondement demeurera intact.

De tous les problèmes abordés dans ce rapport, c'est celui du désarmement qui a particulièrement retenu l'attention du Canada en 1960. Les résultats des efforts tentés ont été décevants. Non seulement la réunion des dix puissances a-t-elle abouti à une impasse, mais on n'a même pas pu s'entendre par la suite sur une reprise des négociations. Toutefois, les motifs qui justifiaient en 1960 les pourparlers des grandes puissances militaires demeurent tout aussi forts, sinon plus forts en 1961 et dans les années à venir. Les gouvernements intéressés savent qu'une course implacable aux armements menace notre civilisation; il leur faut donc chercher les moyens de l'arrêter. C'est maintenant, et sans plus tarder, qu'il s'agit de s'entendre et le Canada poursuivra inlassablement ses efforts à cette fin.

Je tiens à exprimer au sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures et à tous les employés de mon Ministère, à Ottawa comme à l'étranger, ma gratitude pour la façon dont ils ont collaboré à l'avancement et à la protection des intérêts du Canada dans le monde, et à la solution pacifique des problèmes internationaux.

*Le secrétaire d'État
aux Affaires extérieures,*
HOWARD GREEN

8 mars 1961